

ÉTATS-UNIS

Le triomphe des instincts les plus bas : une nouvelle étape dans l'histoire affligeante de la peine de mort

Index AI : AMR 51/111/02

« La troisième condamnation à mort prononcée contre John Paul Penry pour le meurtre de Pamela Moseley Carpenter, tuée en 1979, marque le franchissement d'une nouvelle étape dans l'histoire affligeante de l'application de la peine capitale au Texas », a déclaré ce jour (jeudi 4 juillet 2002) Amnesty International.

« Voilà seulement deux semaines que la Cour suprême des États-Unis a statué qu'il était contraire aux normes contemporaines en matière de "bonnes mœurs" d'exécuter des personnes affectées de retard mental, a souligné l'organisation de défense des droits humains. Le Texas n'a pas tardé à démontrer qu'il continuerait à franchir la ligne de l'inacceptable. »

John Penry, qui, selon toutes les évaluations dont il a fait l'objet, est affecté de retard mental et présente un quotient intellectuel (QI) compris entre 50 et 63, avait bénéficié d'un sursis treize heures avant celle à laquelle il devait être exécuté en 1988. Il avait également échappé à la mort de manière similaire moins de quatre heures avant l'échéance fatidique en l'an 2000, avant que la Cour suprême des États-Unis ne renvoie l'affaire devant la justice texane pour qu'il soit rejugé.

« Voilà plus de vingt ans que le Texas s'efforce d'exécuter John Penry, a poursuivi Amnesty International. On voit mal quel autre motif que la soif de vengeance pourrait expliquer cet acharnement manifeste. »

Dans le cadre d'un arrêt de principe rendu en 1989 dans l'affaire *Penry*, la Cour suprême fédérale avait statué que l'exécution d'une personne affectée de retard mental n'était pas contraire aux dispositions de la Constitution des États-Unis interdisant les peines « cruelles et exceptionnelles ». La plus haute juridiction américaine a procédé à un revirement de jurisprudence le 20 juin 2002, en statuant dans l'affaire *Atkins c. Virginie* que les normes en matière de « bonnes mœurs » aux États-Unis ont évolué au point qu'il existe désormais un « consensus national » contre ce type d'exécutions. Néanmoins, la Cour suprême n'a pas précisé en quoi consiste le retard

mental, laissant à chaque État de l'Union le soin de trancher cette question. Hier, un juge et un jury texans ont estimé que John Penry ne présentait pas de troubles des apprentissages, et il a été condamné à mort.

« En 1986, la Cour suprême a statué que l'exécution de personnes en état de démence constituait une violation de la Constitution américaine, mais elle a laissé à chaque État le soin de déterminer à qui s'appliquait cette protection, a rappelé Amnesty International. Or, cet arrêt a permis aux autorités d'ôter la vie à un certain nombre de personnes souffrant de graves troubles mentaux. Nous craignons que l'arrêt *Atkins* n'ait des conséquences similaires pour des personnes affectées de retard mental. »

Amnesty International a mis en avant le cas de Thomas Provenzano, exécuté en juin 2000 malgré le fait qu'il souffrait depuis des années de graves troubles mentaux. Un magistrat de Floride l'avait jugé apte à être exécuté, alors qu'il était parvenu à la conclusion qu'il existait « des preuves claires et convaincantes indiquant que Provenzano [avait] la conviction délirante que la véritable raison de son exécution [résidait] dans le fait qu'il [était] Jésus Christ ». Ce jugé s'était déclaré troublé par le caractère « minimal » des critères appliqués pour évaluer l'aptitude d'un condamné à être exécuté, qui avaient permis aux autorités de tuer Thomas Provenzano.

« En 1972, Thurgood Marshall, juge à la Cour suprême des États-Unis, avait qualifié l'interdiction constitutionnelle des peines cruelles et exceptionnelles de "protection contre notre part de bassesse", a rappelé Amnesty International. Il semblerait que les représentants du Texas, et d'autres États, aient besoin de garde-fous plus efficaces contre leurs instincts les plus bas. »

À la suite de la décision rendue le 20 juin 2002 dans l'affaire *Atkins c. Virginie*, le gouverneur du Texas, Rick Perry, a déclaré au journal *Houston Chronicle* : « Je pense que nous avons un système judiciaire qui fonctionne dans l'État du Texas. Le système judiciaire de l'État du Texas est fondamentalement conçu pour les Texans. » L'année dernière, le gouverneur Rick Perry avait opposé son veto à un projet de loi destiné à interdire l'application de la peine de mort aux individus affectés de retard mental.

« Il est temps que le Texas et le reste des États-Unis revoient leurs exigences à la hausse en matière de "bonnes mœurs", et

qu'ils rejoignent les 111 pays qui ont tourné le dos au châtimeut le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit », a conclu Amnesty International.

Au cours des vingt-trois années durant lesquelles les autorités texanes n'ont cessé de tenter d'exécuter John Penry, elles ont ôté la vie à 274 condamnés à mort, ce qui représente le tiers du nombre total de personnes ayant subi un tel sort dans l'ensemble du pays. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>